



Agent Technique Polyvalent

1. Cadre statutaire

- Catégorie C - Filière technique
- Cadre d'emploi : Adjoints Techniques Territoriaux
- Grade : Adjoint Technique Territorial

2. Mission principale

- Dans le cadre d'un service de proximité, assurer l'ensemble des activités liées à l'entretien des bâtiments de la commune principalement (70% du temps environ), ainsi que la valorisation des voiries, des lieux publics et des espaces verts (30% du temps environ).

3. Tâches

- Maintenir en état de fonctionnement les bâtiments communaux :
 - ✓ Effectuer les travaux d'entretien de premier ordre : petite maçonnerie, corps d'états techniques (électricité, plomberie, chauffage, ...), corps d'états secondaires (plâtrerie/peinture, menuiserie intérieure, ...),
 - ✓ Petites réparations.
- Maintenir en état de fonctionnement les voiries et les lieux publics communaux :
 - ✓ Assurer la propreté des lieux publics : balayer, ramasser les déchets, vider les poubelles, ...
 - ✓ Sortir les poubelles pour les ramassages hebdomadaires,
 - ✓ Assurer la propreté des voiries : désherber (manuel ou thermique) le long des trottoirs, nettoyer les regards d'eau pluviale, déneiger les trottoirs devant les bâtiments communaux, ...
 - ✓ Nettoyer et entretenir le mobilier urbain : potelets, poubelles, bancs, ...
 - ✓ Effectuer les travaux d'intervention de premier niveau sur la voirie : rebouchage, maçonnerie, ...
 - ✓ Maintenir la signalétique horizontale et verticale,
 - ✓ Entretenir les chemins communaux : nettoyer les fossés, débroussailler, ...
 - ✓ Effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie et les surfaces (animaux morts, arbres ...),
 - ✓ Mettre en place la signalétique en cas d'intervention d'urgence.
- Maintenir en état les espaces verts communaux :
 - ✓ Assurer la propreté : ramasser les déchets, vider les poubelles, ...
 - ✓ Effectuer les tontes des pelouses, le taillage des végétaux, ...
 - ✓ Effectuer l'entretien général des espaces verts, désherbage, arrosage, ...
 - ✓ Évacuer les déchets verts en déchèterie, plateforme de compostage, ...
- Assurer la maintenance de 1^{er} niveau des machines, de l'outillage et du local utilisés :
 - ✓ Effectuer l'entretien courant et tenir le suivi du matériel et véhicules à disposition,
 - ✓ Assurer l'approvisionnement en matériel et en produits (livraison ou achats dans nos commerces locaux),
 - ✓ Respecter les règles de sécurité liées à la manipulation de produits dangereux,
 - ✓ Détecter les dysfonctionnements des équipements et évaluer les risques d'accidents,
 - ✓ Maintenir les locaux techniques en état de propreté et de fonctionnement.
- Participer à la préparation d'évènements ponctuels et de manifestations diverses (installation de salles, panneaux électoraux, installation des drapeaux, ...).

4. Responsables hiérarchiques

- Le Maire et les adjoints délégués des bâtiments et des voiries, des lieux publics, des espaces verts.

5. Relations fonctionnelles

- En interne : relations avec l'ensemble des agents de la collectivité.
- En externe : relations avec les administrés, contacts avec les fournisseurs et les entreprises extérieures.

6. Exigences requises

- Qualifications :
 - ✓ Titulaire du concours d'adjoint technique territorial ou équivalent (diplôme niveau 3 ou 4),
 - ✓ Permis B indispensable,

- ✓ Habilitation électrique indispensable,
 - ✓ Formation en gestes et postures souhaitée,
 - ✓ Formation de secouriste (niveau PSC1) souhaitée.
- Compétences techniques :
 - ✓ Connaître l'environnement de la collectivité,
 - ✓ Connaître les techniques du bâtiment second œuvre,
 - ✓ Connaître les règles d'entretien bâtiment et voirie,
 - ✓ Connaître les différents types de fonctionnement des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés,
 - ✓ Connaître les gestes et postures de la manutention,
 - ✓ Connaître les modalités d'utilisation des matériels et produits, et les règles d'utilisation des machines,
 - ✓ Connaître les conditions de stockage, de transport des produits et savoir les différencier,
 - ✓ Connaître les règles d'hygiène et sécurité (signalisation et sécurisation temporaire de chantier, connaissance des risques au travail, utilisation des Équipements de Protections Individuelles, appel de secours, prévention des incendies...),
 - ✓ Connaître les végétaux,
 - ✓ Connaître les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.
 - Compétences relationnelles :
 - ✓ Savoir organiser son temps en fonction des objectifs définis, des priorités et des contraintes de temps particulières,
 - ✓ Être discret et courtois,
 - ✓ Être autonome et réactif, efficace et consciencieux,
 - ✓ Savoir travailler seul et en équipe,
 - ✓ Sens du service public (transmettre les demandes des administrés) et discrétion professionnelle,
 - ✓ Informer les élus d'une contrainte particulière liée à la réalisation d'une intervention,
 - ✓ Savoir rendre des comptes oraux et rédiger des messages clairs.

7. Moyens mis à disposition :

- Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle adaptés,
- Matériels d'entretien de voirie, espaces verts et bâtiments, en bon état de fonctionnement,
- Outillage en bon état de fonctionnement,
- Produits d'entretien,
- Véhicule de service,
- Local technique.

8. Conditions et contraintes d'exercice :

- Éléments liés au poste : régime indemnitaire, CNAS, participation à la mutuelle et à la prévoyance,
- Port des vêtements professionnels et EPI,
- Déplacements permanents sur les sites d'intervention,
- Travail en intérieur et en extérieur,
- Travail sous circulation,
- Manipulation de produits chimiques,
- Station debout prolongée,
- Pénibilité liée à l'exposition au bruit et aux vibrations, et à la manutention manuelle de charges,
- Travail avec bras au-dessus du cœur,
- Travail en hauteur obligatoirement sécurisé,
- Utilisation de machines et d'outils tranchants ou soufflants,
- Contact avec des animaux morts,
- Exposition aux poussières de ciment, béton, ...
- Risque d'électrocution et d'électrisation,
- Risque de brûlures, d'irritations oculaires et cutanées,
- Risque biologique, d'inhalation de gaz et de fumées,
- Secret professionnel et devoir de réserve,
- Sens du service public.

10. Indicateurs d'appréciation des résultats

- Zéro accident corporel ou matériel.
- Limitation des heures supplémentaires.